



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20230306-D\_2023\_3\_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

## délibération : D\_2023\_3\_5

L' an deux mille vingt trois, le lundi 06 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 28 Février 2023

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 27

## Objet : Conventionnement avec les Gorges de l'Ardèche pour la fourniture des repas au centre de loisirs Les Balladins

### Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur BRUYERE-INSNARD Thierry a donné pouvoir à Madame CHALVET Catherine  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

### Absent(s) :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-INSNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Christiane RAYNARD, Vice-présidente en charge des actions sociales expose à l'assemblée :  
La société API qui fournissait les repas du centre de loisirs Les Balladins a mis fin à son contrat au 28/02/2023. La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a repris une cuisine en gestion directe et est donc en mesure d'assurer la livraison des repas en liaison froide à compter du 1er mars.  
Le tarif est de 6,87 euros le repas livré jusqu'au 31 août, il passera à 5,50 euros au 1er septembre 2023. Ces évolutions de tarifs suivent le volume supplémentaire de production lié à l'engagement de nouvelles communes faisant mécaniquement baisser les prix.  
Ce projet s'inscrit dans le PAIT engagé par les intercommunalités, avec une vigilance particulière portée sur la qualité, la proximité et la confection des repas fournis, mais aussi la disponibilité de l'équipe.  
Une convention d'engagement d'une durée de 3 ans sera proposée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la fourniture des repas du centre de loisirs Les Balladins par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230306-D\_2023\_3\_5-DE



Emis le 06/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le